

Numéro	CA/2024-11-28/10
Date d'affichage	18/12/2024
Date de mise en ligne	18/12/2024
Date de transmission au Recteur	18/12/2024



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 28 novembre 2024 portant approbation des dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2025-2026

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et réussite des étudiants, dites loi ORE ;
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;
Vu le décret du 18 mai 2018 relatif à la procédure de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2025-2026 ci-après annexées.

Délibération CA/2024-11-28/10	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	28
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 9 décembre 2024

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

**Projet de note :
Dates de campagne de candidatures,
Dates limites d'inscriptions aux formations diplômantes
et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2025-2026**

Procédure de candidature

Sous réserve de dispositions particulières, toute inscription à l'université est subordonnée à une procédure de candidature en ligne, nécessitant le dépôt d'un dossier dans la formation souhaitée par le candidat et conformément aux modalités figurant sur le site de l'université.

Tout dossier incomplet, ou déposé après les échéances calendaires de la formation, sera rejeté et classé sans suite.

➤ *Procédure de dépôt des candidatures en Licence 1^e année (L1)*

Dans le cadre d'une première candidature et inscription ou d'une réorientation en première année de licence, la procédure de préinscription est exclusivement formulée *sur* :

- le portail national Parcoursup, pour les étudiants titulaires d'un bac français (ou diplôme de niveau équivalent) de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen* et de la Confédération Suisse.

Contact : dirdeve@univ-paris1.fr

Pour les inscriptions cumulatives non diplômantes prises à Paris 1 en plus de l'IA principale prise dans un lycée (convention CPGE) :

<https://www.panthéonsorbonne.fr/inscription/premiere-inscription>

Pour les candidats internationaux :

- *via* un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Blanc à déposer à l'ambassade de France pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger non-signataire de la convention Études en France.
- *via* un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Vert à déposer au service de la mobilité individuelle de la Direction des Relations Internationales pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant en France.
- *via* un dossier de Demande d'Admission Préalable dématérialisé sur la plateforme "Études en France" pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger signataire de la convention "Études en France" :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html#position>

Page du site Internet Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

<https://international.panthéonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobilite><https://international.panthéonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobilite-individuelle>[individuelle](https://international.panthéonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobilite-individuelle)

➤ **Procédure de dépôt des candidatures de la Licence 2^è année au Master 2^è année (hors M1 relevant de la plateforme nationale)**

- *via* le portail ECandidat pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération suisse et pour les étudiants dont le pays de résidence ne figure pas sur le portail Etudes en France.
- *via* le portail Études en France** (EEF, ex-CEF) pour les étudiants internationaux résidant dans un pays signataire de la convention Études en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

<https://www.panthéonsorbonne.fr/international/foreign-students/full-degree-student-application/>

- *via* le portail PSE Application pour les étudiants du Master mention APE 1^è et 2^è année <https://www.pse-application.eu/>

➤ **Procédure de candidature en Master 1^è année (M1)**

Pour les formations et les candidatures relevant de son périmètre, la procédure de candidature s'effectue *via* la plateforme nationale. En dehors de ce périmètre, les candidatures s'effectuent *via* le portail ECandidat ou bien *via* le portail Études en France (voir ci-dessous).

Modalités d'examen des dossiers de candidature d'entrée en Master (M1 et M2)

Les commissions composées de deux membres *a minima* et présidées par un enseignant chercheur pourront utiliser un ou plusieurs des critères d'admission cités ci-dessous :

- Le curriculum vitae du candidat (stages, expérience à l'étranger, vie associative...) et les relevés de notes,
- Des pré-requis spécifiques à chaque formation (notamment concernant les licences d'origine, le niveau de langue, ou le suivi de certaines matières lors de la licence),
- Le projet professionnel et/ou de recherche,
- Lettre de motivation explicitant le projet professionnel et/ou de recherche et la cohérence du parcours,
- L'expérience professionnelle,
- La tenue d'épreuves spécifiques (orales ou écrites),

- La tenue d'un entretien, en présentiel ou en visioconférence,
- L'obtention d'un concours ou bien d'un test d'entrée,
- La présentation d'un dossier thématique,
- Tout autre élément qui pourra soutenir positivement le dossier du candidat.

➤ **Doctorat**

– via l'application ECandidat ou ADUM

➤ **Reprise d'étude et Validation d'Acquis** : <https://formation-continue.pantheonsorbonne.fr/repandre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

Dates de campagne des candidatures

Les **périodes de candidatures** sont définies pour chacune des formations et précisées sur les sites Internet des composantes.

Diplômes	Dates des campagnes de candidatures
Licence (L2-L3) *	Du lundi 12 mai au mardi 3 juin 2025 (inclus)
Licence professionnelle	Du lundi 3 mars au lundi 12 mai 2025 (inclus)
Master 1	Candidatures sur la plateforme nationale <i>Mon master</i>
Vœux en M2	Du lundi 24 mars au vendredi 2 mai 2025 (inclus)
Master 2 *	Du vendredi 2 mai au mardi 20 mai 2025 (inclus)
Doctorat	Au plus tard le vendredi 31 octobre 2024 (inclus)
Capacité (EDS)	Du vendredi 9 mai au vendredi 4 juillet 2025 (inclus)
VAE/VES	Au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 (inclus)
VAP	Selon les dates des composantes
Formations portées par la Formation Continue (FCPS)	Du mardi 1 ^{er} avril au vendredi 12 décembre 2025 (inclus), détail selon le calendrier FCPS

* Dispositions particulières possibles : formations en alternance, formations en partenariat avec d'autres établissements

Inscription administrative et pédagogique

Toute personne désireuse d'être admise à participer en qualité d'utilisateur du service public aux activités de l'université, doit avoir satisfait aux formalités d'inscription administrative et pédagogique.

L'inscription administrative des étudiants doit impérativement être réalisée avant le début des cours et dans le respect du calendrier *infra*. Le règlement des droits universitaires régularisé dans les cinq jours suivant la connexion, si le paiement en trois fois n'a pas été sélectionné. Les étudiants n'ayant pas respecté ces procédures ne pourront pas être inscrits sur les listes des usagers autorisés à composer aux examens.

Caractéristiques de l'inscription :

L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au plus tard au début de chaque année universitaire.

L'inscription pédagogique est subordonnée à l'inscription administrative : elle doit être réalisée au plus tard une semaine après le début des cours.

Dates limites des inscriptions administratives**

Diplômes	Dates limites des inscriptions administratives
Licence 1 (néo-entrant)	Conformément au calendrier <i>Parcoursup</i>
Licence L1 (redoublants), L2, L3	Lundi 15 septembre 2025 (inclus)
CPGE (cumulatifs)	Vendredi 12 décembre 2025 (inclus)
Master 1 (y compris redoublants et master MEEF)	Lundi 15 septembre 2025 (inclus) (consulter le calendrier <i>Monmaster</i>)
Master 2 (y compris redoublants et master MEEF)	Lundi 29 septembre 2025 (inclus)
Doctorat***	Jeudi 28 novembre 2025 (inclus)
Formation à distance L1-L2-L3-M1-M2 (Arts plastiques et IED)	
Capacité en Droit (EDS)	Lundi 3 novembre 2025 (inclus)
Diplômes d'universités (DU) et autres (préparations, certificats...)	
Préparation CRFPA	Lundi 15 décembre 2025 (inclus)
VAE/VES	Vendredi 29 mai 2026 (inclus)

VAP	Vendredi 28 novembre 2025 (inclus)
Préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature	Lundi 12 janvier 2026 (inclus)
Auditeurs libres	Mardi 30 septembre 2025 (inclus)
Etudiants internationaux (en attente de visas)	Lundi 20 octobre 2025 (inclus)

** Interruption estivale des inscriptions administratives : du mercredi 24 juillet (12h) jusqu'au mercredi 27 août 2025 (10h).

***Les soutenances prévues après le 31 décembre de l'année, supposeront nouvelle inscription avec paiement des droits universitaires

➤ **Réorientation en Licence : semestres 1et 3**

Le Pôle Offre de formation de la DEVE adresse une note aux composantes courant octobre concernant la procédure et la mise en place des **commissions de réorientation** chargées d'examiner la réorientation des étudiants en Licence au semestre 2 (L1, S2). La procédure de réorientation est dématérialisée *via* ECandidat.

➤ **Césure**

Le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur et la circulaire n° 2019-030 du 10-4-2019 fixe les modalités relatives à la mise en œuvre d'une période de césure.

➤ **L'inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique correspond au choix des heures de travaux dirigés et des options. Elle s'effectue en ligne par « IP Web » selon le calendrier fixé par les composantes.

Les dates sont communiquées lors des journées de pré-rentrees, dans les brochures de présentation de la filière, sur les sites Internet des composantes, dans la rubrique concernée.



*Espace Économique Européen

Les titulaires d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération Suisse :

Allemagne
Andorre
Autriche

Belgique
Bulgarie

Chypre (partie grecque)
Croatie

Confédération	Islande	Pologne
Suisse	Italie	Portugal
Danemark	Lettonie	République
Espagne	Liechtenstein	Tchèque
Estonie	Lituanie	Roumanie
Finlande	Luxembourg	Saint-Marin
France	Malte	Slovaquie
Grèce	Monaco	Slovénie
Hongrie	Norvège	Suède
Irlande	Pays-Bas	Vatican

**Etudes en France (EeF)

Etudiants étrangers hors Espace Economique Européen et hors Suisse et résidant dans l'un des pays ci-dessous :

Afrique du Sud	Comores
Algérie	Corée du Sud
Arabie saoudite	Côte d'Ivoire
Argentine	Djibouti
Arménie	Egypte
Azerbaïdjan	Emirats arabes unis
Bahreïn	Equateur
Birmanie	Etats-Unis
Bolivie	Ethiopie
Brésil	Gabon
Burkina Faso	Ghana
Burundi	Guinée
Bénin	Géorgie
Cambodge	Haïti
Cameroun	Hong Kong
Canada	Inde
Chili	Indonésie
Chine	Iran
Colombie	Israël

Japon
Jordanie
Kenya
Koweït
Liban
Madagascar
Malaisie
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Nigeria
Népal
Pakistan
Pérou
Qatar

Royaume-Uni
Russie
Rwanda
République Centrafricaine
République dominicaine
République du Congo
République démocratique du Congo
Singapour
Sénégal
Taïwan
Tchad
Thaïlande
Togo
Tunisie
Turquie
Ukraine
Viêt Nam